Et le verbe s'est fait "chaire" (sic)

COMMENTAIRES, DIGRESSIONS ET PROPOSITIONS À PROPOS DE LA "DÉSINCORPORATION"

DANS Le projet de DÉFINITION DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

Telle que proposée par l'ordre des Psychologues en 1994

par Yvan Joly, psychologue^{note 1}

PROJET DE DÉFINITION DE LA PSYCHOTHÉRAPIE tel que soumis pour consultation

La psychothérapie est une technique d'intervention utilisée par des professionnels dûment identifiés par leur corporation respective, technique qui découle directement de théories scientifiques concernant le fonctionnement psychologique normal et anormal. La psychothérapie se définit essentiellement par des échanges verbaux entre le psychothérapeute et le(les) client(s) afin d'amener chez ce(ces) dernier(s) un mieux-être psychologique; un mieux-être social et physique peut s'en suivre. Ces échanges verbaux se font dans un contexte contractuel, de confidentialité et de respect mutuel.

- (...) L'inclusion d'une théorie dans un programme universitaire ou dans un programme para-universitaire dûment accrédité, où elle sera l'objet de cours et de recherches assure son statut scientifique.
- (...) Ceci élimine les thérapies pendant lesquelles les échanges verbaux sont accompagnés de contacts physiques entre le thérapeute et le client.

Dans le but d'alimenter et d'influencer la réflexion et le débat sur la définition de la psychothérapie, nous soumettons ici quelques opinions et suggestions.

Notre réaction s'appuie principalement sur la définition proposée dans le premier rapport du comité aviseur et dans les précisions apportées en annexe. Nous sommes particulièrement préoccupés de l'affirmation de la primauté des échanges verbaux, de l'exclusion des approches corporelles et de l'appel à l'université pour assurer la scientificité des approches.

Des digressions qui n'en sont peut-être pas: accords et désaccords sur des enjeux plus larges

Essayons d'abord de nous bien comprendre en affirmant notre accord et notre désaccord avec certaines intentions du comité et plus largement avec certaines positions du bureau de la corporation.

- 1- Nous savons pertinemment que **la mission de la Corporation est avant tout sinon exclusivement la protection du public.** Nous croyons avec les porte-parole de la Corporation que dans notre domaine de compétence le public doit être protégé contre toutes les pratiques abusives menées par des gens qui n'ont pas de formation pour poser des actes susceptibles de fausse représentation ou pire encore de dommages divers.
- 2- Au delà de la protection du public, il apparaît également évident que la corporation cherche à délimiter un territoire "corporatiste" non exclusif mais restrictif afin de protéger son marché autant que le public. Cet objectif ne correspond pas à la mission officielle de la Corporation et il mériterait à être dévoilé plus clairement. Nous le croyons honnêtement recevable, si le jeu territorial était joué honnêtement. Entre autres si la Corporation prenait à l'égard de ses membres une approche au moins aussi tolérante que celle qu'elle prend à l'égard des membres des autres corporations qui pratiquent la psychothérapie!
- 3- Nous croyons également à l'importance et au bien-fondé du mouvement actuel de dénonciation et de condamnation des abus démontrés de nature sexuelle ou autre abus de pouvoir dans le contexte de gestes professionnels en relation d'aide en général et en particulier en psychothérapie. Les professionnels qui incluent une observation du corps et des méthodes d'intervention corporelle dans leur pratique doivent être particulièrement alertés et sensibles à ces dimensions. Ces pratiques doivent être extrêmement bien balisées au plan éthique et en particulier au plan sexuel. Cette question éthique est d'ailleurs inévitable dans toutes les formations poussées peu importe la nature de l'approche. Les pratiques corporelles, en particulier, exigent du praticien ou de la praticienne une grande maturité personnelle autant que professionnelle. Nous comprenons aussi que pour des psychologues non formés aux approches corporelles, la peur soit difficile à contenir lorsque subitement on se projette sans préparation dans le fantasme de telles pratiques. En fait on a vraiment raison d'avoir peur si on n'est pas formés adéquatement. Voilà une peur saine! Mais ce n'est pas parce que l'on a peur par manque de formation que l'on peut déterminer pour toute une communauté de professionnels que "l'introduction de stratégies qui incluent des contacts physiques comporte des risques importants" et que "les répercussions déontologiques et techniques risquent fort de compromettre l'issue de la psychothérapie".

Voilà de l'ignorance traduite en règlementation par l'intermédiaire de la peur! La parole serait-elle plus inoffensive entre les mains d'une personne formée à la psychothérapie en un week-end? N'a-t-on pas vu des patients se désorganiser devant le seul silence du psychothérapeute?

- 4- Nous ne sommes pas non plus sans reconnaître le profond enracinement du tabou quant au corps et au toucher dans nos sociétés occidentales aux racines puritaines et jansénistes. La psychologie en souffre ellemême. Une simple poignée de main n'est-elle pas pour certains collègues une transgression de la règle! Nous nous attendons cependant de la Corporation à ce qu'elle manifeste un minimum d'ouverture sinon, et ce serait sans doute en demander beaucoup face à l'histoire récente, un minimum de leadership dans l'élargissement du répertoire de ce qui est un comportement normal ou anormal dans nos sociétés et dans la pratique professionnelle. Toute la société vit actuellement de grands moments d'inquiétude. Le dogmatisme semble de plus en plus l'emporter sur la tolérance à l'ambiguité! En tant que psychologues, allons-nous diriger ou pondérer l'intolérance et la sanction?
- 5- Nous sommes depuis plusieurs années des observateurs attentifs du mouvement d'épuration de l'alternative au tamis soi-disant scientifique auquel la corporation des psychologues s'adonne allègrement dans ses propres rangs voire hors de ses rangs notes 2 et 3. Avec la Corporation des médecins nous tenons à cet égard le haut du pavé, et en plus, dans des champs qui souvent "ne sont même pas de nos affaires". Le tout sous prétexte officiel de protection du public. Les cours de croissance personnelle, le nouvel-âge en entier, les médecines douces, les vies antérieures, les pratiques humanistes, le champ transpersonnel, tout l'alternatif des années '70 y passe et le tout sans les nuances et les distinctions qu'on serait en attente de voir chez des professionnels du champ de la conscience (et de l'inconscience!) . A qui le tour? L'école alternative et bientôt l' "autre télévision"? Les approches corporelles semblent pour le moment au sommet de la "hit-list". On dénonçe toutes les approches «fondées sur des croyances», comme si la science, elle, était bâtie sur le béton! Voilà une bien piètre démonstration de compétence en épistémologie et en philosophie des sciences! La chasse aux sorcières est ouverte et elle prend la couleur intégriste. Ne pourrait-on pas protéger le public et notre commerce avec un peu de doute, sinon d'ouverture? Le domaine de l'alternative ne comprendrait-il que du charlatanisme et de la spiritualité? Qui dans l'étude du comportement humain, de l'évolution de la conscience et de la "guérison" du psychisme peut prétendre scientifiquement avoir le monopole de l'aide efficace? L'approche scientifique suffirait-elle à éclairer les drames de l'existence? L'exercice du pouvoir "psychologique" peut-il ne pas basculer dans l'inquisition? Accoucherons-nous d'une définition de la psychothérapie qui nous permettra de continuer à penser?
- 6- Nous comprenons que la Corporation doit faire respecter par ses membres l'inévitable code d'éthique: le psychologue «(...) doit dans l'exercice de sa profession tenir compte note 6 des principes scientifiques généralement reconnus en psychologie» (art.1). La psychologie doit bien s'appuyer en tant que discipline sur une base de connaissances reconnues. Mais qui reconnaît quoi? La pratique reconnaît la pratique? La science reconnaît la pratique? Et de quelle science s'agit-il ici? Fait-on appel à l'expérimentation du genre groupe-contrôle et analyse multivariée? Inclut-on les méthodes qualitatives et phénoménologiques de même que la recherche appuyée sur des cas uniques? Suffit-il à une théorie pour être scientifique d'être formellement logique et abondamment exposée? Et qu'en est-il de ce que certains philosophes des sciences appellent le domaine pré-scientifique: des méthodes et approches qui appartiennent à la pratique, à l'expérience et qui sont en émergence?
- 7- La formation en psychologie appliquée fait quant à elle depuis toujours l'objet de longs et riches débats. Dans le contexte d'une définition de l'acte par excellence de la psychologie appliquée, la psychothérapie, il faudra bien se redire quelques vérités. La pratique de la psychothérapie tient de l'art autant que de la science. En cela l'expérience du praticien au plan humain et au plan professionnel doit être au coeur de la formation. Sans doute une bonne culture scientifique est nécessaire. L'éducation au raisonnement, à la rigueur et au sens critique doit être de mise. Mais les habiletés à sentir, à percevoir et à communiquer sont aussi essentielles à l'intervention efficace et compétente. Le rôle de l'université dans la formation professionnelle et la préparation à la psychothérapie en particulier est très contesté. Les praticiens sont peu présents dans les cadres universitaires et lorsqu'ils sont présents, ils doivent se débattre pour ne pas devenir des professeurs de pratique et pour préserver le champ même de la pratique des assauts académiques! La formation appliquée c'est pourtant le nerf de la guerre pour définir un champ disciplinaire exclusif! Et dans l'actuel débat autour de la psychothérapie la formation tient trop peu de place! En fait

on n'en parle presque pas! Sur la base de la seule formation universitaire, surtout après un seul diplôme de 2e cycle, il apparaît tout à fait inacceptable, voire même éthiquement douteux de permettre aux praticiens de s'identifier à n'importe quelle méthode d'intervention. Les approches corporelles qui en plus ne sont pas ou prou enseignées à l'université ne sont d'ailleurs pas les seules vulnérables à cet égard!

8- Nous espérons enfin que la Corporation résistera à imposer aux praticiens tenants des diverses approches qu'elle reconnaît, les codes et règles de fonctionnement d'une école particulière ^{note 4}. Même si elle est la plus ancienne, et apparemment en train de retrouver dangeureusement du poil de la bête, l'approche psychopathologique et psychodynamique ne devrait pas donner le ton à une profession qui la dépasse en envergure. Aucune des approches reconnues par la Corporation ne devrait imposer aux autres ses schèmes de pensée et ses idiosyncrétismes! Tout impérialisme d'approche nous semble d'ailleurs contraire aux principes mêmes de notre propre code d'éthique.

Les échanges verbaux, le psychisme et le corps

La psychologie en tant que discipline s'intéresse à l'étude du comportement. Cet objet couvre le vaste champ de l'expérience humaine. Y sont abordés entre autres, le développement sensori-moteur de l'enfant, la neuropsychologie, la chimie des émotions, l'apparition du langage, la psychoneuroimmunologie, la psychologie de la santé, la psychosomatique et plusieurs autres sujets qui concernent l'incorporation au sens d'incarnation de la personne. La notion même de psychisme ne peut être dissociée du corps sans sombrer dans l'étude des esprits, ce qui vous en conviendrez est facile à exclure du champ disciplinaire (même si pour un esprit ouvert d'intéressantes études se consacrent aussi à cela!) Pour un scientifique, puisque l'argument semble avoir du poids, l'étude théorique du psychisme se doit d'être branchée biologiquement. Pourquoi en serait-il autrement lors de nos interventions pratiques?

Par ailleurs, le langage reflète une bien faible portion de notre activité psychique. Plusieurs de nos apprentissages de base dans la vie ne sont-ils pas effectués avant même le déploiement du langage naturel? Définir la psychothérapie essentiellement par des échanges verbaux, c'est restreindre non seulement le champ des théories et recherches pertinentes en psychologie. Mais encore, c'est limiter abusivement nos moyens d'intervention. C'est aussi entretenir une dangeureuse illusion, celle de l'adéquation psychisme et parole. L'appel au secours par le comité aviseur, du très sérieux Petit Robert, note 5 est éloquent à ce sujet: la psychothérapie c'est "toute thérapeutique par des procédés psychiques." Le comité a reformulé le Petit Robert: "la psychothérapie c'est toute thérapeutique par des échanges verbaux".

Sans doute, tous les psychothérapeutes oeuvrent sur un fond ou sur une forme d'échanges verbaux.

Mais la plupart des psychothérapeutes tiennent compte dans leur intervention "sur le psychisme", des indices non-verbaux, des mouvements corporels, des attitudes et postures du corps, des expressions faciales pour ne pas parler des inflexions de la voix, des variations dans la respiration, de la couleur de la peau et autres signes neuro-végétatifs. N'apprend-on pas aux jeunes thérapeutes à tenir compte aussi de leurs propres sensations corporelles? Evidemment, ce n'est pas parce qu'un thérapeute utilise la parole comme moyen essentiel de communication que son travail ne pourrait pas être pleinement global et intégrateur de toutes les dimensions de la personne! De grâce ne nous mésinterprétez pas. Mais, restreindre la psychothérapie à "une technique qui se définit essentiellement par des échanges verbaux", c'est non seulement faux parce qu'il y a plusieurs techniques impliquées dans la parole. Mais plus encore, la restriction aux échanges verbaux nie le processus même de communication. L'exclusion du non-verbal ignore plus de 25 ans de recherches contemporaines sur le processus de communication et sur l'intégration corps-esprit.

Dans plusieurs champs disciplinaires en psychologie même, et ailleurs comme en psychoneuroimmunologie, des chercheurs et praticiens essaient non sans résistance on le voit, d'aborder la personne humaine comme un système intégré, où les comportements verbaux, les comportements moteurs, les comportements interpersonnels, les comportements imaginaires et la cognition proprement dite sont considérés comme les manifestations d'un même système vivant, biologiquement unifié. Chercher à atteindre la phénoménologie du vécu d'un individu en s'en tenant aux seuls rapports verbaux n'est pas sans intérêt et la méthode a fait ses preuves. La plupart de nos collègues psychothérapeutes ont été formés avant tout au maniement de l'échange verbal comme canal de communication. Et plusieurs ont ainsi développé un mode très efficace de

traitement. Cependant définir la psychothérapie par ce seul moyen de communication, cela cache sans doute autre chose qu'un souci de protection du public. Sinon nous ne comprenons pas.

Nous comprenons qu'à une certaine époque, on considérait que le mental était séparé du physique et que les "psys" travaillaient avec le mental (sinon "avec la tête"), et les médecins avec le corps (est-ce à dire sans la tête?). Et pour rejoindre le mental, quoi de plus évident que le médium de la parole. Pour plusieurs d'entre nous **cette séparation corps-esprit ne tient plus.** La voie royale de la parole pour accéder au psychisme ne devrait pas être "définitive". Tout au moins devrait-on définir l'acte professionnel de la psychothérapie en des termes moins restrictifs, de façon plus ouverte.

Nous comprenons aussi que parler en termes holistiques, comme nous le faisons ici, c'est jouer dangeureusement du répulsif nouvel-âge. Le tabou du corps lui aussi s'éveille lorsque l'on affirme "l'inscription corporelle de l'esprit" (pour reprendre F. Varela), lorsque l'on considère le mouvement corporel comme le meilleur indice de l'état du système nerveux (avec M. Feldenkrais), lorsque l'on s'intéresse aux mémoires musculaires (pour reprendre Reich et Lowen), et lorsque l'on veut clarifier la biologie de la conscience (avec Edelman) ou tâter de l'anatomie de la conscience (avec I. Rosenfield). L' "in-corporation" et la sensualité font peur au plan pratique, théorique et au plan personnel. Devant l'apparition du corps vivant en thérapie ne voit-on pas venir par anticipation et d'une même traite le charlatanisme, l'intimité au climat ambigu, l'improvisation professionnelle et les abus de pouvoir? Paradoxalement, nous reconnaissons cette peur sur simple lecture du texte désincarné du comité quand nous lisons: "l'introduction de stratégies incluent (sic) des contacts physiques comportent (re-sic) des risques importants: provoquer chez le patient des régressions, des décompensations, des "acting out". L'apparition de tant de lapsus en si peu de phrases laisse le lecteur psychologue songeur! Pourtant n'y aurait-il pas des situations où le toucher s'imposerait? Si oui avec quels patients ou clients? A quel moment? Y aurait-il des indications à ne pas toucher? Et quel travail le psychothérapeute doit-il faire sur lui-même de toutes façons, qu'il touche ou non?

La définition du comité aviseur manque de nuances. Tout ceci tourne encore autour de la méfiance, du tabou et de la conviction que les collègues qui s'intéressent aux approches corporelles et à l'incorporation de la personne sont des farfelus dont il faut certainement se méfier et surtout se différencier pour avoir une profession aux mains propres.

Pourtant, et pendant ce temps, les collègues qui font des démarches dans les approches corporelles apprennent à composer avec leur peurs et tabous et à développer leur compétence dans un contexte de communication globale avec une personne totale: émotions, sensations, images, idées sont intégrées et incorporées, qu'elles soient abordées par le verbe, le mouvement corporel ou le toucher des mains. Certains font cela depuis des dizaines d'années et quelques uns forment d'autres collègues à ces approches. Ne pourrait-on pas considérer quelques instants que ces collègues méritent d'être respectés et entendus et non exclus et isolés? Ne pourrait-on pas considérer aussi que le public a grandement le besoin et le droit d'avoir accès à des services de qualité dans toutes les approches disponibles dans la mesure où la compétence a été développée et supervisée? Ne pourrait-on pas enfin considérer que des méthodes pré-scientifiques peuvent avoir une valeur clinique? Si la psychothérapie prend la tournure "verbale"qu'on semble vouloir lui faire prendre, qui profitera de cette exclusion de tout un pan de l'édifice clinique et scientifique de notre époque?

De la science, de l'université, de la formation professionnelle et de l'art de la pratique

Nous sommes étonnés de lire dans l'annexe explicative de la définition de la psychothérapie que "l'inclusion d'une théorie dans un programme universitaire (...) assure son statut scientifique". Plusieurs universitaires et scientifiques parmi nous en ont les cheveux restant qui se dressent sur le crâne. Evidemment, "la scientificité des théories n'a pas à être démontrée par la corporation". Et le comité aviseur a bien pris la peine d'indiquer que c'est «la théorie» qui doit être enseignée à l'université et non pas l'application de ces théories. On évite alors habilement (?) la question de savoir si les psychologues sont formés à la pratique de ces théories. Et on exclut par là habilement (? bis) et tout d'un trait tout ce qui n'est pas présent à l'université. Encore faudrait-il savoir de quelle université il s'agit: celles du Québec, du Canada ou dans d'autres pays! Car attention, l'homéopathie est enseignée dans certaines universités européennes, et le champ transpersonnel est très présent dans certaines universités américaines!

Toute cette discussion sur le statut scientifique d'une théorie par sa présence à l'université nous fait penser au psychométricien qui définissait que l'intelligence c'est ce qui est mesuré par son test.

Mais allons y voir d'un peu plus près. La validité des cadres théoriques et l'efficacité des approches psychothérapeutiques et de la psychothérapie auraient-t-elles été enfin démontrées dans le cadre de recherches qui obéissent aux règles de la science? La psychanalyse - la vraie - serait-elle enfin reconnue objectivement dans le traitement de tel ou tel autre trouble et dans la justesse de ses fondements théoriques? Les psycho-diagnostics auraient-ils reçu récemment un souffle de validation en double aveugle? Les tests comparatifs de l'efficacité des méthodes thérapeutiques sont-ils à ce point probants pour que sans égard à l'expérience du praticien le public sache où s'adresser?

Comprenons-nous bien encore ici: il ne s'agit pas de contester toute valeur à un effort de systématisation et d'examen rigoureux de la psychologie appliquée et de la psychothérapie en particulier. Il ne s'agit pas non plus de nier le rôle essentiel que doit jouer l'université dans l'établissement des bases théoriques, dans la mesure de l'efficacité des pratiques et dans le support apporté aux praticiens dans l'élaboration et l'évaluation de leurs propres modèles de pratique. Il s'agit simplement de remettre les pendules à l'heure.

Au risque de nous répéter, rappelons que la pratique de la psychologie relève de l'art autant que de la science. Et il y a des années que l'on "rabat" les oreilles des praticiens et du public en leur faisant croire qu'un psychologue compétent est un scientifique qui applique dans sa pratique les théories démontrées scientifiquement qu'il a apprises à l'université. Voilà tout au moins trois demi-vérités: la première c'est que les théories sont scientifiques nous dit-on non pas parce qu'elles sont démontrées mais parce qu'elles sont enseignées à l'université (encore faudrait-il décider à quelle université!) La deuxième demi-vérité c'est que les praticiens ne font pas qu'appliquer des théories dans leur pratique. L'expérience cumulée, le modèle personnel de compétence, l'intuition, ne guident-ils pas l'action quotidienne du praticien. La troisième demi-vérité c'est qu'il est par ailleurs démontré scientifiquement que les psychologues praticiens ne lisent presque pas les publications scientifiques. Alors que lisent-ils et sur quoi fondent-ils leur pratique?

Nous devrions arrêter d'invoquer la science et l'université pour nous distinguer des charlatans et autres abuseurs et pour nous rendre crédibles. Ce qui réellement est en cause c'est la valeur de notre formation de praticiens. Et en cela l'université a une place certaine, mais certainement pas ni le monopole ni le prix orange annuel de la formation professionnelle. La formation appliquée est en compétition et souvent en conflit avec tout le reste du champ universitaire: c'est encore le vieux débat, savoir académique, savoir pratique. Ce qui est valorisé à l'université du moins par l'institution sinon par le personnel lui-même, c'est avant tout l'importance des publications, la recherche et la visibilité sociale. L'enseignement et surtout l'enseignement professionnel ne viennent pas toujours en tête de liste dans les priorités universitaires. Nos collègues qui sont formateurs dans le domaine appliqué à l'université et qui se battent depuis des années pour se tailler une place en savent quelque chose. Et paradoxalement, pendant que le débat théorie-pratique fait rage au profit de la théorie, l'image de la profession continue à devoir être tenue à bout de bras, et cela reparadoxalement à grand renfort d'exclusion au nom de la science et de l'université. Et par dessus tout cela nous retrouvons maintenant à l'intérieur de notre corps professionnel le même type de tension pratiqueacadémique qu'à l'université. Comme si le débat se transportait maintenant sur le terrain de la profession. Curieux! Il y a quelque chose de politiquement louche là-dessous. Il faudra bien un jour discuter ouvertement et courageusement de politique et de relation université-corporation.

L'enjeu réel de la qualité et de la profondeur de la formation professionnelle devrait être la principale préoccupation d'une corporation de psychologues "pratiquants" même pour le bénéfice de la protection du public. Et une corporation professionnelle ne peut pas indûment se défiler en déléguant ses responsabilités aux seules universités. Les écoles professionnelles privées et les superviseurs de tout acabit assurent aussi et surtout cet important volet de la formation sans parler de l'innovation et de l'évolution de la discipline qui, surtout au plan de la pratique, ne se passent pas toujours, on le sait, dans les seuls cadres universitaires. Nombreux sont les psychologues qui prennent des ateliers, des formations avançées, des séminaires de supervision, hors du champ universitaire et para-universitaire. Plusieurs le feraient justement parce qu'ils ne se sentent pas bien préparés par leurs études universitaires ou tout au moins croient-ils nécessaire de parfaire leur formation. Si nous nous intéressons collectivement à l'excellence de la formation appliquée de base comme à la formation continue, il faudra bien un jour s'adresser aussi aux

interlocuteurs privilégiés que sont les organismes de formation professionnelle, autrement qu'en acceptant leur argent pour faire de la publicité à nos membres. Et il faudra aussi reconnaître sinon exploiter les importantes ressources de compétence des praticiens expérimentés de notre communauté. Qui et comment reconnaître au plan formel dans ce dédale, c'est une autre histoire et sans doute une question complexe. Mais on ne simplifie pas la question de la psychothérapie et de la profession de psychologue en évitant de considérer l'évidence de l'importance de la formation et de la théorie qui s'élaborent hors des cadres universitaires et en faisant porter à l'université et ce sans appel de son avis, le rôle de juge et partie.

Quelques enjeux administratifs et financiers de la définition de la psychothérapie

La définition que le comité produira est susceptible de conséquences financières et administratives importantes, pour les consommateurs comme pour nous. Posons d'abord quelques questions d'allure naïve:

- Une thérapie offerte par un psychologue est-elle d'emblée une "psychothérapie"? Peutelle être autre chose qu'une «psychothérapie»?
- Au-delà de la psychothérapie, quels autres services de santé peuvent être offerts par un psychologue, et comment s'appliqueront les remboursements par les assurances et les sociétés gouvernementales lorsque la définition sera effective?
- Quel statut et quel sort seront réservés aux psychologues qui dans leur pratique utilisent des approches corporelles?
- Quel statut et quel sort sont réservés aux psychologues qui dans leur pratique utilisent une approche dont la théorie n'est pas enseignée à l'université?
- -Un membre du répertoire canadien des psychologues offrant des services de santé est-il un psychothérapeute aussi, parfois, souvent, toujours?
- -Un psychologue qui signe un reçu pour fins d'impôt avec la mention "services thérapeutiques" doit-il se considérer psychothérapeute et donc refléter la définition de la corporation? Sinon, qui est-il?
- Les reçus aux fins de remboursement par les assurances, par la SAAQ, la CSST, pourraient-ils être restreints à la psychothérapie telle que définie si nous allons de l'avant avec un projet de définition?
- Enfin, si le comité d'accréditation à la psychothérapie "passait à l'acte", quelles seraient les impacts légaux et financiers de ce titre et de son usage restreint?

Des réponses aux questions qui précèdent devraient être apportées et discutées avant toute adoption de quelque projet de définition que ce soit. Sinon nous ne savons pas ce que nous adoptons. Une définition c'est aussi une exclusion. Que reste-t-il aux psychologues qui ne sont pas psychothérapeutes et ne veulent pas l'être? Sont en cause, tout autant que l'avenir idéologique de notre profession, notre marché, notre revenu et nos relations avec les organes administratifs gouvernementaux ou privés.

En conclusion: quelques recommandations et une définition revue

- A) Nous souhaitons que la composition du comité de définition de la psychothérapie soit revue pour inclure non pas de façon proportionnelle mais au moins de façon équitable des représentants expérimentés de toutes les approches reconnues ou pratiquées par les membres de la Corporation y inclus des représentants des approches corporelles.
- B) Nous proposons que le bureau de la Corporation mette sur pied une commission d'étude en vue de l'examen d'avenues et de structures de collaboration avec les écoles privées de formation professionnelle.
- C) Nous demandons que des représentants des écoles privées de formation professionnelle soient inclus dans le processus de réflexion sur la définition de la psychothérapie.
- D) Nous insistons pour que la question de la considération du corps en psychothérapie et en particulier la délicate question de l'usage du contact physique et du toucher dans un contexte de thérapie soit confiée à un groupe de personnes expérimentées dans les approches corporelles, pour fins de recommandation au bureau dans le but d'une éventuelle reconnaissance du fait de cette dimension, sinon de cette approche dans le cadre de la pratique professionnelle en psychologie et en psychothérapie note 7.
- E) Nous insistons pour que les questions politiques, légales et fiancières corollaires à cette définition soient explorées et anticipées ouvertement, du moins en fonction des questions que nous avons soulevées ici.

- F) Nous demandons au comité de rédaction de la définition de garder une intention et de prendre des moyens qui reflètent l'ouverture et l'inclusion face au vaste profil de pratique propre aux psychologues dont les écoles de formation et les types et milieux de pratique sont si différents. Et, dans ce contexte, d'être sensible aux enjeux de pouvoir et à la primauté d'une approche sur les autres.
- G) Avant toute décision, nous demandons au bureau de la Corporation d'organiser un événement-congrès sur la définition de la psychothérapie, utilisant en cela le momentum créé pour favoriser un échange honnête et un débat mieux éclairé sur notre avenir.
- H) Nous soumettons enfin pour examen la définition alternative suivante:

PROPOSITION ALTERNATIVE DE DÉFINITION DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

Pour la corporation des psychologues, la psychothérapie est une intervention qui vise à favoriser un mieux-être psychologique et éventuellement un mieux-être physique et social. Des échanges verbaux encadrent et facilitent le processus psychothérapeutique. En plus de la parole, une variété de techniques sont disponibles, comme le jeu, la manipulation d'objets, l'utilisation de machines, l'expression artistique, l'écriture, le mouvement corporel, le contact physique, etc. Le contact avec le ou les clients se déroule dans un contexte contractuel, de confidentialité et de respect mutuel.

Les psychologues qui pratiquent la psychothérapie ont reçu une formation universitaire générale au plan scientifique et au plan pratique. Plusieurs ont également suivi des formations spécialisées dans des approches précises. Les psychologues qui offrent de la psychothérapie sont particulièrement sensibles aux manifestations pathologiques du comportement qui méritent un traitement particulier voire une référence médicale. Dans leur code d'éthique, ils s'engagent à ne pratiquer que dans le domaine de leur compétence et avec une formation adéquate.

NOTE 1

L'auteur tient à remercier la dizaine de collègues, psychologues et psychothérapeutes de tout acabit, qui ont lu et commenté l'une ou l'autre des versions successives de ce texte. L'auteur se tient cependant seul responsable du contenu et du ton de son texte.

NOTE 2

Dans son rapport sur la récente Commission parlementaire sur les thérapies alternatives en santé, la journaliste du Bulletin de la Corporation des médecins, Danielle Lapointe affirme que dans les approches alternatives on retrouve "une jonction de la science, de la thérapie, et de la <u>spiritualité vue sous l'angle de la prise de conscience de soi!"</u> Si la prise de conscience de soi est du domaine spirituel alors qu'en est-il de la psychologie et de la psychothérapie?

NOTE 3

Dans son mémoire à la même Commission parlementaire sur les thérapies alternatives en santé, notre président Monsieur Sabourin n'y va pas non plus de main morte en affirmant que "la spiritualité, c'est la distinction la plus importante des approches alternatives"... et que "la position épistémologique qui est celle des approches alternatives (...) relève plutôt de la foi ou d'un système de croyance". On se croirait revivre le débat des années 70 sur la parapsychologie devenue depuis matière de recherche et d'enseignement à l'université!

NOTE 4

A titre d'exemple on pouvait lire récemment dans le vol.10 no.6 du Magazine des Psychologues qu'un psychologue qui a utilisé "l'urinothérapie" s'est vu imposer comme sanction un stage de perfectionnement et supervision " par un ou une psychologue clinicien(ne) expérimenté(e) d'approche psychanalytique en psychopathologie et en psychothérapie". Pourquoi spécifier l'approche? Est-ce parce que la psychanalyse qui s'est intéressée au stade anal s'intéresse maintenant au stade urétral? Ou est-ce parce qu'on se méfie des autres approches dans leur condamnation de "l'urinothérapie" et des autres "procédés et techniques non conformes aux principes scientifiques généralement reconnus en psychologie?"

NOTE 5

Nous trouvons d'ailleurs inacceptable que le comité aviseur fasse référence au Petit Robert pour appuyer sa définition de la psychothérapie! On a beau vouloir simplifier, comme source d'autorité pour une définition professionnelle il se fait sans doute mieux que le Petit Robert (et nous ne pensons pas au Grand Robert).

NOTE 6

Le législateur dit bien «tenir compte» des principes scientifiques et non pas «appliquer les seuls principes scientifiques».. Le législateur lui, aurait-il compris que la pratique dépasse la science?

NOTE 7

Voir à ce sujet: Mary Dale Scheller, <u>To Touch or Not to Touch: Legal, Ethical and Clinical Issues Concerning the Incorporation of Non Sexual Touch into Verbal Psychotherapy.</u> paru dans la revue Somatics, automne-hiver 92-93. Voir aussi, Karen J. Maroda (1990). <u>The Power of Counter Transference.</u> New-York: Wiley. p. 149 à 154: Physical Contact.